

FICHE INDIVIDUELLE DE POSITIONNEMENT Au certificat individuel professionnel

Le certificat sus-mentionné, est réservé aux seuls professionnels pouvant justifier d'une activité.

FORMATION Primo certificat Renouvellement (joindre la copie du primo certificat obtenu)

Activité exploitation viticole collectivité territoriale exploitation grandes cultures paysagiste
 distributeur conseiller prestataire de service autre

Catégorie utilisateurs à titre professionnel

Décideurs en entreprise non soumis à agrément (chef d'exploitation ou salariés agricoles encadrant)
 Décideurs en entreprise soumis à agrément (prestataires de services)
 Opérateurs

Catégorie Vente des produits phytos

Produits professionnel
 Grand public

Catégorie Conseil à l'utilisation des produits phytos

Conseil

Après avoir pris connaissance des différentes voies d'accès au certificat, je choisis la voie

Formation + test Test par QCM Diplôme ou titre – de 5ans

A REMPLIR LISIBLEMENT SVP

STAGIAIRE

Mme Mr Nom : Prénom :

Nom de Jeune fille :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable : Email : @

Date de naissance : Lieu de naissance :

Diplôme le plus élevé obtenu et date d'obtention :

Niveau de français : expérimenté intermédiaire débutant

Statut

Demandeur d'emploi

Salarié d'exploitation agricole, précisez opérateur encadrant

Exploitant Contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation sur l'année N-1 collectée par la MSA

Prestataires de services- opérateur encadrant

Autres : Aide Familiale - En cours d'installation - Retraité - Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles - Cotisant solidaire (entourez la mention)

ENTREPRISE

Raison sociale :

Siret d'exploitation : Nombre de salariés.....

Nom du Responsable (si différent du stagiaire):.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Email : @.....

Pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, remplir le cadre suivant :

Date d'installation : / /

Forme juridique de l'exploitation ou de l'entreprise (entourez la forme juridique)

Individuelle – GAEC- EARL-SCEA-SARL - Autre

Les personnes installées depuis moins de 2 ans doivent fournir une attestation de leur MSA.

Pour les personnes engagées dans une démarche d'installation, fournir soit une attestation produite par un des organismes suivants CAC, ADASEA, Chambre d'Agriculture, point info d'installation, organisme public ou collectivité locale soutenant financièrement la démarche d'installation, soit la copie de l'agrément du PPP signé par le Préfet.

Signature + cachet